

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	18

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

**Absents excusés** : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

**Date de la convocation**

14 février 2025

**Date d'affichage**

14 février 2025

A été nommé secrétaire : M. Gérard HUET

**Objet de la délibération**

**I Achat public  
1-1 Marchés Publics  
1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats**

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2024-072 du 17 octobre 2024 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

**2025-014 - Choix d'un architecte pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

17.3.2025

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 février 2025 qui propose de retenir l'offre du cabinet Atelier POINVILLE la plus économiquement avantageuse pour un montant total pour les missions de base (diagnostic et maîtrise d'œuvre) et les missions complémentaires : OPC : Ordonnancement, pilotage, coordination – SSI : Coordination des systèmes de Sécurité Incendie – STD : Simulation Thermique Dynamique – Décret tertiaire, pour un montant total de 171 828 € HT soit 206 193.60 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre du cabinet Atelier POINVILLE pour un montant de 171 828 € HT soit 206 193.60 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.



Le secrétaire de séance  
Gérard HUET



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

